



DÉPARTEMENT DES MUSIQUES ANCIENNES

Edition 2024/2025



Table des matières

Personne de contact.....	3
Formation instrumentale – Clavecin, Flûte à bec et viole de gambe.....	4
Chant baroque.....	4
Mandoline baroque.....	5
Traverso.....	5
Matières secondaires.....	9
Consort et musique d'ensemble.....	9
Lecture-déchiffrage Flûte à bec, Mandoline baroque, Traverso et Viole de gambe.....	11
Ensembles (Viole de gambe, Flûtes historiques).....	12
Ars musica.....	12
Basse continue.....	13

PERSONNE DE CONTACT

CHEF DE SECTION

Mme Anne Galowich (agalowich@vdl.lu)

FORMATION INSTRUMENTALE – CLAVECIN, FLÛTE À BEC ET VIOLE DE GAMBE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 8 ans révolus avant le 1er septembre (éveil instrumental sous réserve de places disponibles)

Test d'admission : OUI

Conditions d'admission au test d'admission : avoir passé avec succès une FM1 ou FM2 accélérée

Cours obligatoire : formation musicale

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Galowich

M. Thomas Kügler

M. François Joubert-Caillet

CHANT BAROQUE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 15 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir réussi le niveau d'études 3.2 en chant classique ou avoir un niveau équivalent (évalué lors du test d'admission)

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Véronique Nosbaum

MANDOLINE BAROQUE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : NON

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir obtenu un diplôme du 2^{ème} cycle en mandoline classique

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Marie Fé Pavón

TRAVERSO

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : NON

Test d'admission : OUI

Cours obligatoire : formation musicale

Diplôme requis : avoir obtenu un diplôme du 1^{er} cycle d'un instrument à vent

Type de cours : individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. Thomas Kügler

ORGANIGRAMME

Éveil instrumental (pour clavecin, flûte à bec et viole de gambe, sous réserve de places disponibles)

- Éveil 1 (30')
- Éveil 2 (30')
- Éveil 3 (30')

Division inférieure – 1^{er} cycle (pour tous les instruments, ainsi que chant baroque)

- Inférieur 1.1 (30')
- Inférieur 1.2 (30')
- Inférieur 2.1 (30')
- Inférieur 2.2 (30') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} CYCLE**)
- *Inférieur 2.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 2.2)*

Division inférieure – 2^e cycle

- Inférieur 3.1 (30')
- Inférieur 3.2 (30')
(en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 2^E CYCLE**)
- *Inférieur 3.3 (30') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 3.2)*
- Inférieur 4.1 (30')
- Inférieur 4.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2^E CYCLE**)
- *Inférieur 4.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Inférieur 4.2)*

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DE PASSAGE DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 1.2 (60') (en cas de réussite : **CERTIFICAT DU 2^E PRIX**)
- *Moyen 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen 1.2) / Moyen spécialisé 1.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 1.2)*
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')
- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^E CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)
- *Moyen 2.3 (60') (en cas de non réussite de l'année Moyen 2.2) / Moyen spécialisé 2.3 (90') (en cas de non réussite de l'année Moyen spécialisé 2.2)*

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)
- *Supérieur 3 (90') (en cas de non réussite de l'année Supérieur 2)*

Diplôme de concert

- Concert 1 (90')
- Concert 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DE CONCERT**)

Précisions :

- Âge minimum pour l'éveil instrumental :
éveil instrumental 1 : au moins 5 ans révolus avant le 1^{er} septembre
éveil instrumental 2 : au moins 6 ans révolus avant le 1^{er} septembre
éveil instrumental 3 : au moins 7 ans révolus avant le 1^{er} septembre
- Âge minimum pour l'admission en division inférieure : 8 ans révolus avant le 1^{er} septembre
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur du 1^{er} ou du 2^e cycle. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les 2 premiers cycles est limité à 9.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur des divisions moyenne et moyenne spécialisée. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour les divisions moyenne ou moyenne spécialisée est limité à 5. Des dispositions spéciales (admission, nombre d'années d'études) sont prévues pour les élèves qui changent de la division moyenne à la division moyenne spécialisée et vice versa.
- Selon le progrès de l'élève, une année supplémentaire peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Toutefois, le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

MATIÈRES SECONDAIRES

CONSORT ET MUSIQUE D'ENSEMBLE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Diplôme du 2^e cycle en branche instrumentale

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. François Joubert-Caillet

M. Thomas Kügler

N.N.

ORGANIGRAMME

Division inférieure – 1^{er} cycle

- Inférieur 1 (60')
- Inférieur 2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} CYCLE**)

Division inférieure – 2^e cycle

- Inférieur 3 (60')
- Inférieur 4 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 2^E CYCLE**)

Division moyenne ou division moyenne spécialisée

- Moyen 1.1 (60') / Moyen spécialisé 1.1 (60')
- Moyen 1.2 (60') / Moyen spécialisé 1.2 (60')
- Moyen 2.1 (60') / Moyen spécialisé 2.1 (60')

- Moyen 2.2 (60') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 3^e CYCLE**) / Moyen spécialisé 2.2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME DU 1^{ER} PRIX**)

Division supérieure (accès uniquement par la division moyenne spécialisée)

- Supérieur 1 (90')
- Supérieur 2 (90') (en cas de réussite **DIPLÔME SUPÉRIEUR**)

Précisions

- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division inférieure. Le nombre total d'années d'études pour la division inférieure est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne est limité à cinq.
- L'admission en division moyenne spécialisée est uniquement possible si l'élève est également admis en division moyenne spécialisée de la formation instrumentale.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division moyenne spécialisée. Le nombre total d'années d'études pour la division moyenne spécialisée est limité à 5.
- Selon la progression de l'élève, sur recommandation de l'enseignant et après accord du directeur, une année supplémentaire, peut être accordée à l'intérieur de la division supérieure. Le nombre total d'années d'études pour la division supérieure est limité à 3.

LECTURE-DÉCHIFFRAGE FLÛTE À BEC, MANDOLINE BAROQUE, TRAVERSO et VIOLE DE GAMBE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : diplôme du 2^{ème} cycle dans un des instruments ci-dessus

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Marie Fé Pavón

M. Thomas Kügler

M. François Joubert-Caillet

ORGANIGRAMME

Degré inférieur

- Inférieur 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

Degré moyen

- Moyen 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

Degré supérieur

- Supérieur 1 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ SUPÉRIEUR**)

Précisions

- L'admission en degré inférieur n'est possible qu'après l'obtention du diplôme du 2^{ème} cycle de la formation instrumentale.
- L'admission en degré moyen est possible qu'après l'obtention de la première mention de la formation instrumentale et du certificat du degré inférieur du cours de lecture-déchiffrage.
- L'admission en degré supérieur est possible qu'après l'obtention du certificat du degré moyen du cours de lecture-déchiffrage.

ENSEMBLES (VIOLE DE GAMBE, FLÛTES HISTORIQUES)

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : sur avis de l'enseignant

Type de cours : cours collectif

Organisation cours collectif : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : M. François Joubert-Caillet
M. Thomas Kügler

ARS MUSICA

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : 13 ans révolus avant le 1er septembre

Test d'admission : NON

Diplôme requis : Certificat de la division moyenne ou moyenne spécialisée en formation musicale ou sur avis de l'enseignant

Type de cours : cours collectif / hebdomadaire

Enseignants : M. François Joubert-Caillet

BASSE CONTINUE

CONDITIONS D'ADMISSION

Âge minimum : aucun

Test d'admission : NON

Diplôme requis : avoir obtenu le diplôme du 1^{er} cycle d'un instrument à clavier

Type de cours : cours individuel

Organisation cours individuel : cours fixé en concertation avec l'enseignant(e)

Enseignants : Mme Anne Galowich

ORGANIGRAMME

Degré inférieur

- Inférieur 1 (30')
- Inférieur 2 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ INFÉRIEUR**)

Degré moyen

- Moyen 1 (30')
- Moyen 2 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ MOYEN**)

Degré supérieur

- Supérieur 1 (30')
- Supérieur 2 (30') (en cas de réussite **CERTIFICAT DU DEGRÉ SUPÉRIEUR**)